



DETTE TROP PERCU AVANCE TRANSPORT MILITAIRE

Par **MJJANSEN**, le **28/02/2014** à **15:40**

La direction Régionales des finances publique me réclame en 2013 un trop perçu d'avance transport bagages militaire daté de 2001 qui aurait fait l'objet d'un commandement de payer en 2004. J'ai contacté les services de l'armée qui ont mis en place ce recouvrement car ayant divorcé en 2006 et mon ex épouse ayant jeté tous mes papiers, je ne possède plus aucun document sur ce transport. Comme j'avais tout de même droit à un repli de DJIBOUTI , je me demande si ce n'est pas qu'il manquerait un document pour cloturer le dossier;rnLa DRFIP peut elle de toute façon me réclamer ce trop perçu autant de temps après, et ma nouvelle femme que j'ai épousé en 2009 est t elle aussi responsable de cette dette.rnIl y a eu une saisie à tiers détenteur sur notre compte joint.